

INFORMATIONS DES USAGERS

VISITES MEDICALES DU PERMIS DE CONDUIRE

Si vous êtes candidat au permis de conduire (ou si vous en sollicitez le renouvellement)

- De la catégorie **E.(B)** . (voiture + remorque lourde) ;
- De la catégorie **C** . (=permis « poids lourd ») ;
- De la catégorie **E (C)** . (=permis « super lourd ») ;
- De la catégorie **D** . (transport en commun de personnes) ;
- De la catégorie **E (D)** . (autocar + remorque lourde).
- ▶ De la catégorie **B pour raisons médicales**

- ▶ **OU SUITE À INFRACTIONS COMMISES HORS ALCOOLÉMIE OU STUPÉFIANTS**

Ou si vous souhaitez, sous couvert de votre permis de conduire de la catégorie B, exercer à titre professionnel l'activité, (ou si vous sollicitez le renouvellement de cette autorisation) :

- De chauffeur de taxi ;
- De conducteur d'ambulance ;
- De conducteur de véhicules affectés au ramassage scolaire ;
- De conducteur de véhicules affectés au transports public de personnes ;
- D'enseignant de la conduite automobile .

Vous pouvez passer la visite médicale, à laquelle vous êtes astreint, au cabinet d'un médecin (dont le nom figure sur la liste au verso), agréé par le Préfet ; il vous appartient de prendre directement rendez-vous avec le médecin que vous aurez choisi à l'exception de votre médecin traitant.

Le montant de cet examen médical est de **33,00 €**. S'agissant d'un examen de prévention pour l'obtention ou le renouvellement du permis de conduire, il n'est pas pris en charge par la sécurité sociale et **le médecin ne peut, en aucun cas, vous délivrer de feuille de maladie.**

En cas d'aptitude, l'avis médical qui vous est remis ne vous autorise pas à conduire les véhicules des catégories de permis que vous détenez déjà. Il vous appartient par conséquent de bien anticiper votre visite médicale par rapport à la date de fin de validité de votre permis de conduire et d'adresser rapidement, à l'issue de la visite, à la Préfecture dont dépend votre domicile, le dossier complet aux fins d'édition du nouveau titre (voir modalités pratiques ci-dessous)

N. B. : Si le médecin de ville ne peut conclure à votre aptitude d'emblée, il peut solliciter l'avis d'un médecin spécialisé, voire demander à ce que vous soyez examiné par la commission médicale préfectorale qui statuera, au regard de la sécurité routière, sur votre aptitude médicale à la conduite.

MODALITES PRATIQUES

Vous devrez vous présenter lors de la visite médicale chez le médecin de ville muni de :

- *Votre permis de conduire original ;*
- *2 photographies d'identité récentes et parfaitement ressemblantes (de face, tête nue, de format 35 mm x 45 mm) ;*
- *un moyen de paiement (espèces ou chèque) d'un montant de 33,00 €.*

AVANT LA FIN DE VALIDITE DE VOTRE PERMIS, VOUS FEREZ PARVENIR EN PRÉFECTURE OU SOUS-PRÉFECTURE DONT DÉPEND VOTRE DOMICILE LES DOCUMENTS CI DESSOUS (ILS SONT IMPÉRATIFS POUR L'IMPRESSION SECURISEE DU TITRE) :

- *Votre permis de conduire original ;*
- *l'original du cerfa 06 que vous trouverez en téléchargement sur le site "service-public.fr" à la rubrique "services en ligne et formulaires" sous l'intitulé "demande de permis de conduire - format de l'union européenne"(n°14948*01) ou en préfecture*
- *La photocopie en double exemplaire (recto verso) de votre pièce d'identité (Carte nationale d'identité ou passeport) en cours de validité ou périmée depuis moins de deux ans*
- *La photocopie en double exemplaire d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (EDF, Tél...)*
- *La photocopie de l'avis médical remis par le médecin de ville ;*
- *1 photographie d'identité récente (de face, tête nue, de format 35 mm x 45 mm - Normes Passeport)*

LE PERMIS EST DESORMAIS EXPEDIE DIRECTEMENT A VOTRE DOMICILE SI LA PREFECTURE DETIENT L'ANCIEN TITRE

~~VOIR LISTE DES MEDECINS AGREES AU VERSO~~ 

LISTE DES MEDECINS LIBERAUX AGREES EN SAVOIE
 EN VUE DE PROCEDER, DANS LEURS CABINETS , AU CONTROLE DE L'APTITUDE PHYSIQUE
 A LA CONDUITE AUTOMOBILE DES CANDIDATS OU TITULAIRES DU PERMIS DE CONDUIRE

AIX-LES-BAINS

Dr Daniel THOMAS, 213 Avenue Marie de Solms, 73100 AIX-LES-BAINS, Tél : **04.79.35.08.44**

ALBERTVILLE

Dr Dominique DAUDIN, 505 Chemin des Salines, 73200 ALBERTVILLE, Tél : **04.79.37.15.26**

Dr André DELLAC, 35 Place de l'Europe, 73200 ALBERTVILLE, Tél : **04.79.32.59.00**

BOURG ST MAURICE

Dr Charles VAN NGUYEN ROYEL, 154 rue St Michel, 73700 BOURG ST MAURICE, Tél : **04.79.07.09.88**

BRIDES LES BAINS

Dr. Olivier PIETRI , rue Emile Machet, **73570 BRIDES LES BAINS**. Tél : **04.79.55.25.80**

CHAMBERY

Dr J-François CHEYNEL, 04 rue Favre, 73000 CHAMBERY, Tél : **04.79.70.48.72**.

Dr Christian ISORE, 207 rue Sainte Rose , 73000 CHAMBERY, Tél : **04.79.75.07.52**

Dr Thierry JACQUIER, 02 Place d'Italie, 73000 CHAMBERY, Tél : **04.79.85.30.30**

Dr. Philippe RADOSZYCKI, 44 rue Charles Montreuil - L'Axiome, 73000 CHAMBERY, Tél. : **04.79.68.88.88**

Dr Paul VERJUS , 33 Avenue Jean Jaurès, 73000 CHAMBERY, Tél : **04.79.62.61.71**

Dr Pascale VIEL, 367 Avenue du Grand Arietaz, 73000 CHAMBERY, Tél : **04.79.96.33.33**

JACOB BELLECOMBETTE

Dr J-Gilles SEMERARO, 1 rue Ernest Grangeat, 73000 JACOB BELLECOMBETTE, Tél : **04.79.96.30.03**

SAINT ETIENNE DE CUINES

Dr Alain LACOSTE, 193 Avenue de la Gare, 73130 ST ETIENNE DE CUINES, Tél : **04.79.56.24.15**

SAINT- JEAN- DE -MAURIENNE

Dr J-Louis BARNEZ, 76, rue de la Sous-préfecture, 73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE, Tél : **04.79.59.98.40**

Dr Bruno DESCHAMPS, 24 rue du docteur Grange, 73300 ST JEAN DE MAURIENNE , Tél : **04.79.59.00.59**

Dr Philippe GRANGE, 24 rue du docteur Grange, 73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE, Tél. : **04.79.59.00.59**

Dr Jacques PICARD, 59 Rue de l'Orme, 73300 ST JEAN DE MAURIENNE, Tél : **04.79.64.12.00**

UGINE

Dr J-François BURLE, 04 Rue Félix Chautemps, 73400 UGINE, Tél : **06.73.09.77.66 - 04.79.38.92.24**

+ hors département

* **Dr Norbert GUILLAUD-BATAILLE**, 72 rue Pierre Vincendon, 38110 LA TOUR DU PIN, Tél. : **04.74.97.08.65**

* **Dr Benjamin POTENCIER**, 72 rue Pierre Vincendon, 38110 LA TOUR DU PIN, Tél. : **04.74.97.08.65**

Dr Léon OERIU, 19 cours Gambetta, 69003 LYON, Tél : **04.78.71.75.75**

POUR INFORMATION, tous les médecins indiqués ci-dessus sont membres des commissions médicales primaires des Permis de conduire en Préfecture et sous Préfectures exceptées les personnes dont le nom est précédé d'un astérisque *